



## Règlement Compétition européenne de premiers films documentaires

**Date limite d'inscription : 29 octobre 2017**

Association **Cinécran**, Château de l'Herminie, 6 rue de la Porte Poterne, 56000 Vannes, FRANCE

**Contact**

Responsable des compétitions

Email : [volontaire2@cinecran.org](mailto:volontaire2@cinecran.org) / mettre en copie à l'adresse : [jean-christophe@cinecran.org](mailto:jean-christophe@cinecran.org)

Tél. : (00 33) 2 97 63 67 73

### **Date et lieu**

La compétition de premiers films documentaires du 17<sup>e</sup> Rencontres du Cinéma Européen de Vannes se déroulera au Cinéville Garenne à Vannes du mercredi 14 au mardi 20 mars 2018.

### **Conditions de Participation**

Le festival est ouvert aux réalisateurs et producteurs d'un **premier film documentaire**.

**La coût de la participation s'élève à un timbre** (frais de fonctionnement pour [docfilmdepot.com](http://docfilmdepot.com) : 4,5€).

La compétition est ouverte aux films tournés sur tous supports.

Les films doivent avoir été **achevés après le 30 novembre 2016**, et durer **moins de 60 minutes, générique inclus**.

Les films sélectionnés seront présentés lors du Festival **sur support DCP uniquement\***.

### **Sont définis comme Premiers films documentaires**

- Les films d'école
- Les films de fin d'études
- Les premiers films documentaires produits en dehors de travaux scolaires

### **Inscription**

Les inscriptions sont ouvertes du vendredi 21 juillet au dimanche 29 octobre 2017.

Le coût de l'inscription s'élève à un timbre (coût de fonctionnement pour [docfilmdepot.com](http://docfilmdepot.com): 4,5€).

L'inscription du film ne sera validée qu'à réception de tous ces éléments : fichier vidéo MOV (H264) ou MP4 (720p ou 1080p), photos (300dpi), les fiches technique et artistique, uniquement sur la plateforme d'inscription [docfilmdepot.com](http://docfilmdepot.com)

Les films ne correspondant pas aux critères indiqués ne seront pas visionnés.

### **Sélection**

Le comité de sélection est composé des membres de l'association Cinécran.

Les films étrangers doivent obligatoirement être sous-titrés en français pour la présélection.

**Films sélectionnés**

Le résultat de la sélection vous sera adressé **uniquement par email à partir du 8 janvier 2018**.

Si le film a été retenu, nous vous demanderons de nous envoyer **immédiatement la copie DCP en version sous-titrée français pour le 14 février** à l'adresse suivante :

Association Cinécran, Château de l'Hermine, 6 rue de la Porte Poterne, 56000 Vannes, FRANCE.

**Attention : sur le support envoyé, ne doit figurer que le film retenu pour la compétition.**

Seules les copies en parfait état seront acceptées.

Des précisions quant aux précautions particulières de projection des films devront être mentionnées lors de l'inscription, ainsi que lors de l'envoi de la copie.

**Prix**

Des prix sont attribués aux réalisateurs lors de la remise des récompenses le samedi 17 mars 2018.

**Droit à la diffusion**

Il ne sera pas accordé de contrepartie financière aux ayant-droits, qui s'engagent à céder les droits de diffusion de leurs films aux Rencontres du Cinéma Européen du **8 janvier jusqu'au 31 mars inclus**, pour les projections du festival - dont éventuelles avant-premières - et le droit de reproduction d'images ou d'extraits de ces films inférieurs à 5 min pour diffusion dans la presse, sur les chaînes TV et sur Internet.

**Droits d'auteur**

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur la réglementation pour les extraits de musique dont les droits ne sont pas libres, et les engagent à se mettre en conformité avec la loi française.

**Retour des supports**

Les supports physiques contenant les DCP vous seront retournés sous huit jours après la clôture de la manifestation en colis suivi Colissimo ou par transporteur.

**Annulation**

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'association Cinécran se réserve le droit d'annuler la manifestation.



CINÉCRAN

17<sup>e</sup> RENCONTRES DU CINEMA EUROPEEN Du 14 au 20 mars 2018

\* Veuillez prendre connaissance des logiciels à source ouverte, tels que [DCP-o-matic](#), pour la création de vos fichiers DCP. Le manque de moyens n'est plus une excuse valable !